

LECTURE PUBLIQUE

Faut-il instaurer la gratuité dans les bibliothèques ?

Hélène Girard | Actualité Culture | France | Publié le 21/06/2022

Pour les professionnels de la lecture publique, la période « post covid » constitue une fenêtre favorable pour faire valoir leurs arguments en faveur de la gratuité universelle. Ils comptent sur le témoignage des collectivités qui ont déjà franchi le pas.



[1] « Nous plaidons pour la gratuité totale et inconditionnelle, quel que soit l'âge et d'où que vienne l'utilisateur », insiste Xavier Galaup, responsable de la commission « advocacy » (plaidoyer) à l'Association des bibliothécaires de France (ABF).

Pour ce qui est de l'accès aux équipements et de la consultation des collections sur place, la gratuité est érigée en principe par la loi du 21 décembre 2021 sur les bibliothèques et le développement de la lecture publique [2] (art. 3). Quant au Code de déontologie des bibliothécaires [3], que l'ABF a mis à jour en 2020, il rappelle que « l'accès à l'information et à la culture étant un droit fondamental », le bibliothécaire s'engage, entre autres, à « préconiser la gratuité de l'inscription, pour un partage universel des ressources culturelles et éducatives ».

- Bibliothécaires : l'indispensable diversification à tous les étages [4]

Une fenêtre favorable pour parler de la gratuité

Mais dans beaucoup de communes, le prêt d'ouvrages et l'accès aux services numériques sont encore payants, avec, généralement, une tarification différenciée en fonction des supports (livres, films...) et des catégories d'habitants (moins de 18 ans, demandeurs d'emploi...). Certaines appliquent aussi un tarif spécifique pour les usagers venant d'autres communes. Selon l'ABF, l'heure est venue de supprimer ces pratiques, qu'elle juge contreproductives et discriminatoires. « Certaines personnes ne viennent même pas consulter sur place ce qui est gratuit, parce qu'elles sont persuadées que l'accès est payant ! », s'insurge Xavier Galaup.

Indirectement, la baisse de la fréquentation provoquée par la crise sanitaire [5] de 2020-2022 ouvre une fenêtre favorable : « Il y a urgence à regagner les inscrits perdus, tout en continuant à en attirer de nouveaux. Il faut en profiter pour avancer nos arguments », fait valoir Xavier Galaup.

La gratuité soutient la fréquentation

Des villes ont déjà franchi le pas : Le Havre, Rouen, Dunkerque, Reims, Le Mans... Mais, ailleurs, nombre d'élus se montrent encore frileux sur le sujet. C'est à eux que s'adressera la future campagne de communication de l'ABF (lire encadré).

L'adage selon lequel ce qui est gratuit perd de sa valeur reste ancré dans l'esprit de certains élus. Pour les professionnels, la gratuité, au contraire, valorise l'équipement en déclenchant une progression de la fréquentation, qu'ils évaluent, au vu de l'expérience, à 15-20 %. « Dans nos équipements les plus grands, elle a même atteint jusqu'à 50 % », renchérit Marianne Csizmadia, cheffe du service du développement culturel de la CU de Dunkerque (17 communes, 195 900 hab.), où la gratuité, prérequis pour intégrer les Balises, réseau de bibliothèques de l'interco, est appliquée dans tous les équipements depuis 2013.

« Le lien de cause à effet est toujours difficile à établir avec certitude, surtout avec la diminution du nombre d'utilisateurs due à la crise sanitaire », relativise Pascal Labelle, adjoint au maire de Reims (Marne, 181 200 hab.), ville où la gratuité totale, quelle que soit la commune de résidence, est en vigueur depuis 2020. « En revanche, je crois que la gratuité a limité la baisse de fréquentation durant la crise », poursuit l'élu rémois délégué à la culture et au patrimoine.

Manque à gagner versus coût de gestion des inscriptions payantes

Souvent, les directeurs généraux des services alertent aussi les élus sur le manque à gagner. A Reims, la ville a chiffré la perte de recettes à 40 000 euros par an pour les sept bibliothèques. « Ce qui est tout à fait supportable au regard de l'objectif d'ouverture de la culture à tous, analyse Pascal Labelle, adjoint au maire, délégué à la culture et au patrimoine. En outre, nous pratiquons déjà la gratuité pour les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées etc. Donc les recettes potentielles étaient déjà largement réduites. »

Outre la modicité des recettes, les partisans de la gratuité avancent aussi celui des coûts de gestion générés par le paiement des inscriptions. « Rapportés aux moyens des communes rurales, ils sont même disproportionnés », avance Jean-Rémi François, secrétaire adjoint de l'ABF, en poste à la Bibliothèque départementale des Ardennes. Et d'évoquer « des agents qui font des kilomètres pour déposer les recettes à la trésorerie du département ».

Enfin, certains, comme Pascal Labelle, invitent à raisonner en termes de ressources humaines. Dans chaque bibliothèque rémoise, trois agents étaient mobilisés pour les inscriptions. « Les redéployer sur des tâches de médiation est plus pertinent pour les missions des bibliothèques et beaucoup plus valorisant pour les agents », observe l'élu rémois.

Médiation culturelle et gratuité

Pour l'ABF, la gratuité totale permet de donner à tous accès l'information et à l'offre culturelle proposée par la bibliothèque, sans augmenter les coûts fixes. Autrement dit, le ratio coût par habitant s'améliore de facto. Encore faut-il que les habitants sachent que la bibliothèque est totalement gratuite. « Au fur et à mesure, chaque commune a communiqué à son niveau sur le passage à la gratuité, puis en 2015, lors de la création du réseau des bibliothèques, il y a eu une importante campagne de la CU, relate Marianne Csizmadia. Mais la communication, seule, ne fait pas tout. « Si la gratuité est un levier pour faire tomber les barrières, son effet reste incomplet s'il n'y a pas aussi une action de politique publique en matière de médiation culturelle », poursuit la cheffe du développement culturel de l'interco dunkerquoise.

Les bibliothécaires bientôt en campagne

La gratuité des inscriptions fait partie des causes prioritaires que compte porter le nouveau bureau de l'Association des bibliothécaires de France (ABF) élu le 31 janvier dernier. A l'automne, l'association professionnelle mènera une campagne de communication nationale sur le sujet, placée sous le slogan « La bibliothèque gratuite, on a tout à y gagner ». Pour convaincre les édiles réticents, les bibliothécaires misent sur les témoignages des élus de collectivités qui ont franchi le pas. Les DGS et DGA font aussi partie des décideurs qui restent à convaincre.

Que devient la référence territoriale ?

En instaurant la gratuité totale (quels que soient l'âge et le lieu de résidence), une commune abandonne de fait la référence au périmètre communal : un internaute habitant à plusieurs centaines de kilomètres pourra, théoriquement, bénéficier de services numériques, au financement desquels il n'aura pas contribué par le biais des impôts locaux. De quoi de provoquer les réticences de beaucoup d'élus.

« Ce n'est qu'une conséquence du développement du numérique, qui est accessible depuis partout », estime Hélène Brochard, présidente de l'Association des bibliothécaires de France (ABF). Pour Xavier Galaup, responsable de la commission Advocacy de l'ABF, « une bibliothèque a, de toute façon, tout à y gagner, en termes de visibilité et d'image de lieux ressources ». « La dynamique de développement de la bibliothèque se construit par la médiation, qui concerne le territoire de référence de la bibliothèque », relativise pour sa part Jean-Rémi François, secrétaire adjoint de l'ABF.

A Reims, qui compte une bibliothèque numérique de référence (BNR), cette question a fait partie des éléments de réflexion de la municipalité lors du passage à la gratuité. Elle reste un point de vigilance, « notamment pour la VOD, qui est un service coûteux, précise Pascal Labelle, maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine. S'il y avait eu des débordements sur cette offre-là, nous l'aurions sans doute rendu payante. Mais je ne suis pas inquiet, cela profite, avant tout, aux Rémois.»

REFERENCES

- Restez informé de l'actualité des politiques culturelles, [inscrivez-vous à la Newsletter Culture de la Gazette](#)

POUR ALLER PLUS LOIN

- Les élus à la culture mettent la pression sur Rima Abdul Malak
- Comment les bibliothèques se préparent à la sobriété numérique
- Bibliothèques : quelle stratégie pour l'inclusion numérique des usagers ?